



Bulletin d'inscription

« GRAND PRIX CARE 2010 DU REPORTAGE HUMANITAIRE »

Date limite d'envoi : 10 juin 2010

(Merci d'écrire en majuscule et le plus lisiblement possible)

NOM : M/Mme/Melle

PRENOM :

ADRESSE PERSONNELLE :

LOCALITE ET CODE POSTAL :

PAYS :

AGENCE :

ADRESSE DE L'AGENCE :

TELEPHONE :PORTABLE :

FAX :

EMAIL :

Je déclare par la présente que :

A- Je suis l'auteur des photographies présentées.

B- Je suis le seul détenteur des droits d'auteurs.

C- J'autorise CARE, les organisateurs du concours du GRAND PRIX CARE 2010 DU REPORTAGE HUMANITAIRE, ainsi que les partenaires de CARE (sanofi-aventis, Femme Actuelle et Visa pour l'Image) à utiliser les photographies présentées au concours pour la promotion et l'exploitation liées au GRAND PRIX CARE 2010 DU REPORTAGE HUMANITAIRE (relations presse, lettre d'information CARE, Internet, catalogues, expositions,...) sans qu'aucune rémunération ne me soit due. Toute autre utilisation sera soumise au photographe pour accord.

D- A ma connaissance, aucun tiers ne peut faire valoir des droits ou faire opposition concernant une publication des photographies présentées.

E- Je m'engage, en cas d'obtention du Prix, à faire figurer dans le reportage photo réalisé, et à l'occasion de toute communication relative à celui-ci, la mention « Lauréat du Grand Prix CARE 2010 du Reportage Humanitaire ».

F- J'ai pris connaissance du règlement énoncé dans l'imprimé ci-joint et j'en accepte toutes les modalités.

Date : / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



Le Grand Prix CARE 2010 du Reportage Humanitaire bénéficie du mécénat de sanofi-aventis et du partenariat média de Femme Actuelle.



Règlement

GRAND PRIX CARE 2010 DU REPORTAGE HUMANITAIRE

Article 1

CARE France, Association de loi 1901 dont le siège est à Paris 75019 - 71, rue Archereau - organise un concours intitulé le GRAND PRIX CARE DU REPORTAGE HUMANITAIRE, ouvert aux professionnels de la photographie liés à des agences de presse ou à des médias ainsi qu'aux photographes indépendants.

Article 2

Le concours est ouvert aux professionnels de la photographie liés à des agences de presse ou à des médias et aux professionnels indépendants. Le présent règlement leur a été envoyé par courrier électronique ou courrier postal, à charge pour eux, de le diffuser auprès des personnes autorisées à concourir en vertu du présent règlement.

Article 3

Le lauréat sera choisi pour un reportage photographique qui témoigne de situations difficiles, de détresse humaine, ou d'abus à l'encontre des droits de l'homme ou de la personne humaine, nécessitant l'intervention d'organisations humanitaires.

Article 4

Les reportages photographiques ne devront pas dater de plus de 2 ans pour rester liés à l'actualité.

Article 5

La participation à ce concours implique automatiquement la libre cession des droits de ces photos à CARE, sanofi-aventis et VISA POUR L'IMAGE - Perpignan, dans le cadre de la promotion de ce prix (les organisateurs du prix s'engagent à mentionner le nom de l'auteur à chaque utilisation).

CARE pourra utiliser au moins une photo de son choix libre de droits du reportage du lauréat pour la communication en presse écrite dans le cadre de la promotion du Grand Prix CARE du Reportage Humanitaire. En 2010, Femme Actuelle est le partenaire média du Grand Prix CARE du Reportage Humanitaire. Le titre pourra publier le reportage du lauréat ou des finalistes, pour lequel les droits des photos lui seront cédés.

Article 6

Chaque compétiteur présentera un reportage composé de 7 à 10 photographies. Il ne sera accepté qu'un seul reportage par compétiteur. Tout envoi inférieur à 7 photographies ou supérieur à 10 photographies donnera lieu à l'élimination du compétiteur.

Article 7

Le dossier de candidature doit contenir :

1. Le bulletin d'inscription signé.
2. Un curriculum vitae.
3. Le reportage photos **SUR CD UNIQUEMENT.**

Formats acceptés pour les images :

- Champs IPTC renseignés (légendes et copyright)
 - Format JPEG exclusivement (formats TIFF et EPS exclus)
 - Taille maximum : 3 Mo
 - Les photos doivent être impérativement nommées et numérotées dans l'ordre souhaité
4. Sur document Word : un texte de présentation de 15 lignes maximum présentant le sujet, la date et le lieu de prise de vue, **sans mention ni de nom ni d'agence.**
 5. Sur document Word : les légendes des photos (2-3 lignes maximum par légende) avec la numérotation correspondante.

NB1 : Pour les documents 4 et 5, les coordonnées du photographe devront figurer au verso.

NB2 : les CD ne correspondant pas aux caractéristiques techniques citées ci-dessus seront éliminés.

Article 8

Les photographies truquées ou manipulées numériquement seront éliminées. Les reportages photographiques envoyés par e-mail ne seront pas acceptés.

Article 9

Le dossier de candidature doit être expédié par courrier postal (DHL, FEDEX, etc.) avec mention "sans valeur commerciale" pour éviter les frais et les délais de douane. Tout envoi faisant apparaître la mention d'une valeur commerciale ne sera pas accepté par les organisateurs.

Le dossier de candidature doit être envoyé, **au plus tard le 10 juin 2010**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

GRAND PRIX CARE 2010 DU REPORTAGE HUMANITAIRE
CARE France - 71 rue Archereau - 75019 Paris

NB : les dossiers de candidatures et les CD ne seront pas retournés aux candidats.

Article 10

Les organisateurs du concours s'engagent à respecter l'anonymat des photographes. Le jury assurant la sélection n'aura pas connaissance de l'identité des auteurs des photographies.

Les délibérations du jury sont confidentielles. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. En cas d'ex-æquo, la voix du Président du jury est prépondérante.

Le jury peut décider de ne pas attribuer de prix s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées ne justifient pas l'attribution de celui-ci.

Article 11

Une sélection des meilleurs envois sera présentée dans le cadre d'une exposition lors de Visa Pour l'Image à Perpignan du 28 août au 12 septembre 2010 ainsi qu'à l'occasion des expositions itinérantes du Grand Prix CARE du Reportage Humanitaire en France et à l'étranger. Le lauréat et les autres participants sélectionnés ont donné leur autorisation pour l'utilisation de leurs travaux à l'occasion du Festival Visa Pour l'Image à Perpignan du 28 août au 12 septembre 2010 et pour les besoins des expositions liées au Grand Prix CARE du Reportage Humanitaire et pour l'exposition sur les sites mentionnés dans l'article 5. Le lauréat s'engage à faire don de ses tirages d'exposition à CARE dans le but d'expositions ultérieures au profit de CARE.

Article 12

En juillet 2010, le jury désignera le lauréat qui sera informé dans un délai de 3 jours. Celui-ci s'engage à être présent à la conférence de presse et à la remise du prix le jeudi 2 septembre 2010 dans le cadre de la 22^e édition du Festival International du Photojournalisme « Visa pour l'Image » à Perpignan. A défaut d'être présent, il sera déchu de tous droits et ne pourra réclamer ni paiement, ni dérogation.

Article 13

Si le lauréat est lié à une agence de presse ou à un média, ceux-ci sont invités à promouvoir le Grand Prix CARE 2010 du Reportage Humanitaire sur leur stand à Perpignan ainsi que sur leurs supports de communication pendant l'année de référence.

Article 14

Si un cas de force majeure oblige les organisateurs à annuler ou reporter tout ou en partie le concours, aucun dédommagement ne pourra être demandé par les compétiteurs.

Article 15

Le lauréat se verra attribuer un prix d'une valeur de 8 000 €. Le présent règlement est déposé chez Maîtres Eric Albou et Carolle Yana, Huissiers de Justice associés, 160 rue du Temple, 75003 Paris qui en garantissent le respect.

Seul le droit français est applicable au présent règlement. Seule la version du règlement établie en langue française fait foi en cas de litige.

Fait à Paris, le 14 avril 2010



Historique

GRAND PRIX CARE DU REPORTAGE HUMANITAIRE

Créé en 1994, à l'initiative de CARE France, le Grand Prix CARE du Reportage Humanitaire a pour objet de rendre hommage aux reporters-photographes qui témoignent tout au long de l'année, des événements souvent tragiques qui frappent hommes, femmes et enfants.

Ces reportages sont aussi la mémoire des actions que CARE et d'autres organisations humanitaires mènent sur le terrain, témoignant de situations difficiles, de détresse humaine ou d'abus à l'encontre des droits de l'homme ou de la personne humaine.

Le premier Grand Prix CARE du Reportage Humanitaire, doté par le Ministère de la Culture a été remis en juin 1994, par Monsieur Javier Perez de Cuellar à Patrick Robert (Agence Sygma).

Le Grand Prix CARE du Reportage Humanitaire est organisé depuis 1997 en partenariat avec le Festival International de photojournalisme "Visa pour l'Image" qui se tient à Perpignan et qui expose les reportages des finalistes pendant la durée du Festival. Depuis 2003, le prix bénéficie du mécénat de sanofi-aventis. Femme Actuelle est partenaire média depuis 2009.

Lauréats :

- 1997 - **Tom Stoddart**, *Sarajevo* (soutien Fondation Blouin MacBain)
- 1998 - **Lizzie Sadin**, *Est-ce ainsi que les femmes vivent en France ?* (soutien Fondation Blouin MacBain)
- 1999 - **Shafiqul Alam Kiron**, *Violences à l'encontre des femmes au Bangladesh* (soutien Maison Française, Groupe Moniteur)
- 2000 - **Yoav Lemmer**, *Rescapés du cyclone Eline au Mozambique* (soutien Maison Française, Groupe Moniteur)
- 2001 - **Ad Van**, *Espace Schengen, demandeurs d'asile et immigrants en Europe* (soutien Carrefour Solidarité)
- 2002 - **Anne Laure Dettleux**, *Secours palestiniens, ne tirez pas sur l'ambulance* (soutien Proxiserve)
- 2003 - **Florence Gaty**, *L'Ulçère de Buruli* (soutien Sanofi-Synthélabo)
- 2004 - **Olivier Jobard**, *La guerre oubliée* (soutien Sanofi-Synthélabo)
- 2005 - **Juan Medina**, *Les immigrés clandestins africains en Espagne* (soutien sanofi-aventis)
- 2006 - **Hazel Thompson**, *Enfants derrière les barreaux ; A l'intérieur des prisons Philippines* (soutien sanofi-aventis)
- 2007 - **Jean Chung**, *La mortalité maternelle en Afghanistan* (soutien sanofi-aventis)
- 2008 - **Stephanie Sinclair**, *L'excision en Indonésie* (soutien sanofi-aventis)
- 2009 - **Luca Catalano Gonzaga**, *Le travail des enfants au Népal* (soutien sanofi-aventis)

Principes de l'opération :

Organisé en partenariat avec le Festival *Visa pour l'Image - Perpignan*, le concours est ouvert à tous les professionnels, indépendants ou liés à des agences de presse ou à des médias.

Les participants, informés par courrier électronique, envoient à CARE France leur reportage photographique sur des thèmes qui témoignent de situations de détresse humaine, d'abus à l'encontre des droits de l'homme nécessitant une intervention humanitaire.

Un jury composé de personnalités du monde des médias sélectionne les meilleurs reportages qui sont exposés pendant la durée du Festival *Visa pour l'Image - Perpignan* et à l'occasion d'expositions itinérantes du Grand Prix, comme celle du Parlement européen.

Le jury désigne le lauréat du Grand Prix CARE 2010 du Reportage Humanitaire qui reçoit un chèque d'un montant de 8 000 € lors d'une soirée spéciale dans le cadre du Festival *Visa pour l'Image - Perpignan*.

CARE France - Association de Solidarité Internationale

71 rue Archereau - 75019 Paris - Tél : + 33 1 53 19 89 89/92 - Fax : + 33 1 53 19 89 90.

Contacts : Alexandra Banget-Mossaz / Martine Czapek

Mail : gprh@carefrance.org

Site internet : www.carefrance.org